

CANICULE

Définition

Ce risque se caractérise par de fortes chaleurs le jour et la nuit, sur une période prolongée. L'exposition continue d'une personne à ces fortes chaleurs peut entraîner de graves complications en empêchant la régulation thermique du corps humain.

Population vulnérable

- les personnes âgées et/ou handicapées,
- les enfants et les nourrissons,
- les personnes traitées par certains médicaments,
- les personnes souffrant de pathologies chroniques,
- les personnes souffrant de troubles mentaux,
- les publics spécifiques (travailleurs effectuant des efforts importants, sportifs, sans-abri et/ou en situation précaire).

Mesures

Au titre de ces attributions, la Préfète assure la protection des populations vulnérables et mobilise les associations. Elle décide du changement de niveau d'alerte du plan canicule ou de son maintien. L'InVS et l'ARS participent à l'information sur la situation.

Prévention

Le niveau **1** ou veille saisonnière est activé automatiquement du 1^{er} Juin au 31 Août de chaque année.

Le niveau **2** ou mise en garde et actions est actionné par la Préfète en fonction des relevés de seuils biométéorologiques de Météo-France et de risques sanitaires de l'Institut de Veille Sanitaire.

Quant au niveau **3** ou mobilisation maximale, il est déclenché par le Premier Ministre sur proposition des Ministres chargés de la Santé et de l'Intérieur.

La commune prévoit d'entreposer des quantités suffisantes d'eau potable dans des endroits publics et en assure la distribution. Elle peut disposer d'un registre communal nominatif recensant les personnes à risque (âgées, handicapées...) qui en ont fait la demande.

De plus, pour minimiser les risques de crise sanitaire, divers outils de prévention et d'information sur les précautions à prendre en cas de fortes chaleurs, présentés sous forme de numéro vert, de brochures, de dépliants, d'affichettes, de spots vidéo et radio, sont diffusés dès le début de l'été :

- numéro vert « Canicule Info Service », messages préenregistrés et conseils pratiques
0 800 06 66 66,
- www.sante.gouv.fr,
- www.ars.midipyrenees.sante.fr/Plan-canicule-2011.117717.0.html

Protection

Les préconisations d'usage sont :

- de boire régulièrement,
- de se rafraichir (brumisateur, climatiseur),
- de maintenir des températures basses dans les pièces de son habitation et d'y rester,
- d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée.

Il est important d'aider les personnes dites à risque ; c'est un devoir civique.